

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30162**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Caen Normandie, Institut national universitaire Champollion, Université du Havre, Université de Limoges, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université Paris 13, Université Paris Descartes - Paris 5, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers, Université de Rouen, Université des Antilles, Avignon université, Université de Lille	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité, 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Evaluation de situations, des risques et des besoins en protection, surveillance et proposition de solutions adaptées au client
- Elaboration et évolution de plans de prévention et de sécurité
- Organisation et contrôle des interventions de sécurité, des mises en sécurité de site et des exercices
- Contrôle de l'application des règles et des consignes de sécurité et la sécurisation des sites et des équipements
- Identification des dysfonctionnements, incidents (intrusion, sinistre, vol, ...) et mise en place ou préconiser les actions correctives (évolutions, moyens, ...)
- Etablissement de rapports, actes de procédures, ... des actions de sécurité et d'ordre public et renseigner les autorités locales, administratives, judiciaires, ...
- Information de la population sur les risques majeurs d'insécurité civile et sur la gestion du risque dans le secteur privé
- Suivi et négociation de certains contrats de sécurité, de plans locaux ou de coopération de politique urbaine
- Encadrement opérationnel des sociétés de sécurité privée (gardiennage, transport de fonds, surveillance électronique) ainsi que les services internes des entreprises et des commanditaires (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, transporteur
- Participation aux projets territoriaux de sécurité urbaine dans le cadre de la politique de la ville
- Surveillance d'un groupe de bâtiments et des espaces en commun attenants
- Mise en œuvre de technologies de sûreté pour superviser le signalement des désordres ou dégradations
- Contrôle des équipements réglementés et non réglementés
 - Effectuer des enquêtes
 - Former et sensibiliser des personnes aux techniques, procédures de prévention et de sécurité
 - Informer et conseiller les clients, les collaborateurs sur des questions d'ordre juridique
- Maîtriser les grands principes régissant et limitant l'exercice des métiers de la sécurité dans le secteur privé : droits fondamentaux, respect des procédures légales, maîtrise des normes professionnelles (déontologie, droit corporatif...)
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N-80 : Enquêtes et sécurité
- O-84.2 : Services de prérogative publique
 - Responsable sécurité
- Chargé-e de prévention
- Responsable de services généraux et maintenance
- Responsable opérationnel chargé-e de la gestion d'établissement recevant du public
- Détective privé-e

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1704 : Management de la sécurité publique

K1706 : Sécurité publique

K2502 : Management de sécurité privée

Réglementation d'activités :

Le métier d'agent de recherches privées/détective est réglementé.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30162 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30162 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30162 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30162 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30162 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30162 - Concevoir et mettre en œuvre des actions en matière de renseignement et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des enquêtes
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30162 - Elaboration de programmes pédagogiques adaptés	<ul style="list-style-type: none"> • Former et sensibiliser des personnes aux techniques, procédures de prévention et de sécurité
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30162 - Application de la réglementation du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et conseiller les clients, les collaborateurs sur des questions d'ordre juridique • Maîtriser les grands principes régissant et limitant l'exercice des métiers de la sécurité dans le secteur privé : droits fondamentaux, respect des procédures légales, maîtrise des normes professionnelles (déontologie, droit corporatif...)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Avignon Université, arrêté du : 24/09/2018
- Institut National Universitaire champollion, arrêté du : 23/05/2016
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 07/02/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018
- Université de Lille, arrêté du : 13/07/2015
- Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
- Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018
- Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017
- Université du Littoral côte d'Opale, arrêté du : 29/08/2017
- Université Paris 13, arrêté du : 05/10/2015
- Université Paris descartes - Paris 5, arrêté du : 12/10/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

Université de Franche-Comté - Besançon

Université de Caen Normandie

Institut National Universitaire Champollion

Université du Havre

Université de Limoges

Université du Littoral Côte d'Opale

Université de Haute Alsace - Mulhouse

Université Paris 13

Université Paris Descartes - Paris 5

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Université de Poitiers

Université de Reims Champagne-Ardenne

Université de Rouen

Avignon Université

Université de Lille

Université des Antilles

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :